

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DÉCEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Janvier au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 121 607 150 DT et un résultat de la période de 2 138 712 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Paragraphe d'observation :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent au 31 Décembre 2023 10.54 % du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectifs.

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 99,91 % de l'actif total au 31 Décembre 2023 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 0,08 % de l'actif total au 31 Décembre 2023. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31/01/2024

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	117 218 139	138 429 093
Obligations et valeurs assimilées		114 137 026	135 466 463
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 081 113	2 962 629
Placements monétaires et disponibilités		4 375 867	28 872 584
Placements monétaires	5	4 275 831	28 025 052
Disponibilités		100 036	847 532
Créances d'exploitation	6	13 144	86 232
TOTAL ACTIF		121 607 150	167 387 908
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	274 750	199 166
Autres créditeurs divers	8	64 076	87 719
TOTAL PASSIF		338 826	286 885
ACTIF NET			
Capital	9	113 300 642	156 560 580
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 027	810
Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 966 655	10 539 634
ACTIF NET		121 268 324	167 101 023
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		121 607 150	167 387 908

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	10	2 125 670	9 216 305	2 421 507	9 548 425
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 125 670	9 142 224	2 421 507	9 350 214
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	74 081	0	198 211
Revenus des placements monétaires	11	149 406	965 171	827 931	3 185 628
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 275 076	10 181 476	3 249 438	12 734 052
Charges de gestion des placements	12	(130 041)	(578 929)	(190 938)	(746 603)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 145 036	9 602 547	3 058 500	11 987 450
Autres charges	13	(55 621)	(250 428)	(78 951)	(322 166)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 089 415	9 352 119	2 979 549	11 665 284
Régularisation du résultat d'exploitation		(445 237)	(1 385 465)	(1 584 033)	(1 125 650)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 644 178	7 966 655	1 395 516	10 539 634
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		445 237	1 385 465	1 584 033	1 125 650
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		9 847	(158 139)	(13 998)	(142 128)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		39 450	111 910	79 735	352 178
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 138 712	9 305 890	3 045 286	11 875 334

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 138 712	9 305 890	3 045 286	11 875 334
Résultat d'exploitation	2 089 415	9 352 119	2 979 549	11 665 284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 847	-158 139	-13 998	-142 128
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 450	111 910	79 735	352 178
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	-3 095 576	0	-3 594 606
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-7 016 823	-52 043 014	-26 523 684	-14 954 338
Souscriptions				
- Capital	15 010 039	168 477 722	28 746 333	224 754 955
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 800	-85 506	30 166	151 701
- Régularisation des sommes distribuables	927 076	7 427 747	1 636 152	9 027 230
Rachats				
- Capital	-21 583 338	-211 712 545	-53 652 727	-231 743 374
- Régularisation des sommes non distribuables	7 573	106 619	-63 294	-183 344
- Régularisation des sommes distribuables	-1 372 372	-16 257 051	-3 220 314	-16 961 505
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 878 110	-45 832 700	-23 478 398	-6 673 609
ACTIF NET				
En début de période	126 146 434	167 101 023	190 579 421	173 774 632
En fin de période	121 268 324	121 268 324	167 101 023	167 101 023
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 189 378	1 553 054	1 800 403	1 622 457
En fin de période	1 124 172	1 124 172	1 553 054	1 553 054
VALEUR LIQUIDATIVE	107,873	107,873	107,595	107,595
TAUX DE RENDEMENT	1,71%	6,57%	1,65%	6,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à **117 218 139 DT** et se détaille ainsi:

	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
Code ISIN	Obligations & valeurs assimilées			109 046 530	114 137 026	94,12%	5 090 496
	Obligations			59 179 180	62 350 056	51,41%	3 170 876
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	66 450	68 030	0,06%	1 580
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	26 580	27 212	0,02%	632
TN0003400348	AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	99 300	100 400	0,08%	1 100
TN0003400355	AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	99 300	101 085	0,08%	1 785
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 702	0,43%	20 702
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 702	0,43%	20 702
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	1 200 000	1 278 157	1,05%	78 157
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 332 734	4,40%	332 734
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 600 000	1 692 905	1,40%	92 905
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	3 000 000	3 172 584	2,62%	172 584
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	800 000	838 811	0,69%	38 811
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	1 600 000	1 677 622	1,38%	77 622
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	399 700	411 349	0,34%	11 649
TN0004700704	ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	100 000	104 978	0,09%	4 978
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	200 000	210 600	0,17%	10 600
TN0004700712	ATL-S-2017-2_7A_16/10		3 000	60 000	60 798	0,05%	798
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	2 200 000	2 238 138	1,85%	38 138
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	800 000	859 420	0,71%	59 420
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 151 645	1,77%	151 645
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 068 442	3,35%	68 442
TN0006610430	ATTIJARI LEASING2016_7A_03/03_		3 000	60 000	63 130	0,05%	3 130
TN0001900836	BH2009_15A_31/12_A		10 000	76 000	76 015	0,06%	15
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 029 438	1,67%	29 438
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 035 229	1,68%	35 229
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 106 085	1,74%	106 085
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 208 463	3,47%	208 463
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	700 000	709 488	0,59%	9 488
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	400 000	435 893	0,36%	35 893
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	132 900	140 826	0,12%	7 926
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	175 000	181 933	0,15%	6 933
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	450 000	452 789	0,37%	2 789

TN0007310410	HL2017-2_7A_10/07_B	3 000	60 000	61 802	0,05%	1 802
TN0007310410	HL2017-2_7A_10_07_B	2 000	40 000	41 201	0,03%	1 201
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B	10 000	400 000	424 592	0,35%	24 592
TN0007310493	HL2018-2_5A_25_02_A	2 000	40 000	43 127	0,04%	3 127
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B	3 000	180 000	194 065	0,16%	14 065
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B	50 000	2 000 000	2 022 706	1,67%	22 706
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B	20 000	800 000	809 082	0,67%	9 082
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B	30 000	1 800 000	1 936 942	1,60%	136 942
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03	30 000	3 000 000	3 181 220	2,62%	181 220
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02	15 000	187 500	195 968	0,16%	8 468
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B	3 000	39 870	41 182	0,03%	1 312
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B	2 000	26 580	27 454	0,02%	874
TN0002601193	STB-S-2019-1_5A_29/11_E	10 000	1 000 000	1 449 088	1,19%	449 088
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D	50 000	5 000 000	5 343 260	4,41%	343 260
TN0006610430	TL2016-2_7A_01/03_B	3 000	60 000	63 150	0,05%	3 150
TN0002101962	TL2017-1_7A_07/06_B	5 000	100 000	103 546	0,09%	3 546
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B	15 000	600 000	635 262	0,52%	35 262
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B	10 000	400 000	417 135	0,34%	17 135
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF	20 000	1 200 000	1 266 405	1,04%	66 405
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05	10 000	400 000	422 110	0,35%	22 110
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B	10 000	400 000	422 110	0,35%	22 110
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01	15 000	900 000	968 139	0,80%	68 139
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10	10 000	600 000	608 354	0,50%	8 354
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04	10 000	800 000	844 989	0,70%	44 989
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF	20 000	1 600 000	1 625 180	1,34%	25 180
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07	30 000	900 000	919 334	0,76%	19 334
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	200 000	203 525	0,17%	3 525
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	200 000	203 525	0,17%	3 525
	Emprunt national		45 000 000	46 598 924	38,42%	1 598 924
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B	20 000	20 000 000	20 700 153	17,07%	700 153
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C	14 000	14 000 000	14 495 677	11,95%	495 677
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C	30 000	3 000 000	3 067 357	2,53%	67 357
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T	70 000	7 000 000	7 293 770	6,01%	293 770
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T	10 000	1 000 000	1 041 967	0,86%	41 967
	Bons du trésor assimilables		4 867 350	5 188 045	4,28%	320 695
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	1 300	1 257 850	1 302 761	1,07%	44 911
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026	500	485 950	517 071	0,43%	31 121
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026	500	458 500	510 323	0,42%	51 823
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	2 800	2 665 050	2 857 891	2,36%	192 841
	Titres OPCVM		2 912 206	3 081 113	2,54%	168 907
	Actions des SICAV		1 822 222	1 964 856	1,62%	142 634
TN0003600418	SANADETT SICAV	1 219	132 128	137 128	0,11%	5 000

TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV		15 579	1 690 094	1 827 728	1,51%	137 634
				1 089 984	1 116 257	0,92%	26 273
	Parts des FCP						
	FCP HELION SEPTIM		9 255	1 004 240	1 029 480	0,85%	25 240
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO		806	85 744	86 777	0,07%	1 033
	TOTAL			111 958 736	117 218 139	96,66%	5 259 404
				Pourcentage par rapport à l'actif		96,39%	

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2023, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2023, à **160 807 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à : **4 275 831 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus
	Billets de trésorerie		4 000 000	4 275 831	3,53%	275 831
TNMJ98GP6832	BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J		4 000 000	4 275 831	3,53%	275 831
	Total		4 000 000	4 275 831	3,53%	275 831
	Pourcentage par rapport à l'actif				3,52%	

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de **121 493 971 DT**, soit **99,91 %** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	5 188 045	0	0	5 188 045	4,27%
AB	12 814 511 (1)	0	0	0	12 814 511	10,54%
ABC	2 516 433	0	0	0	2 516 433	2,07%
ATB	411 349	0	0	0	411 349	0,34%
ATL	9 694 021	0	0	0	9 694 021	7,97%
ATTIJARI LEASING	63 130	0	0	0	63 130	0,05%
BH	4 140 682	0	0	0	4 140 682	3,40%
BIAT	6 314 549	0	0	0	6 314 549	5,19%
BTE	1 145 380	0	0	0	1 145 380	0,94%

BTK	322 760	0	0	0	322 760	0,27%
CIL	452 789	0	0	0	452 789	0,37%
ENDA	0	0	0	4 275 831	4 275 831	3,52%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 029 480	0	1 029 480	0,85%
FCP HELION MONEO	0	0	86 777	0	86 777	0,07%
HL	8 714 736	0	0	0	8 714 736	7,17%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 827 728	0	1 827 728	1,50%
SANADETT SICAV	0	0	137 128	0	137 128	0,11%
STB	7 056 953	0	0	0	7 056 953	5,80%
TL	7 376 380	0	0	0	7 376 380	6,07%
UIB	1 326 384	0	0	0	1 326 384	1,09%
EMP NAT	46 598 925	0	0	0	46 598 925	38,32%
Total	108 948 981	5 188 045	3 081 113	4 275 831	121 493 971	99,91%

(1) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2023 égale à **13 144 DT**, contre : **86 232 DT** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	13 144	86 232
Retenues à la source / B.T. A	0	0
Total	13 144	86 232

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **274 750 DT**, contre : **199 166 DT** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du dépositaire	11 000	11 000
Rémunération du distributeur	263 750	188 165
Total	274 750	199 166

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à : **64 076 DT**, contre **87 719 DT** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires du commissaire aux comptes	4 814	1 604
Redevances du CMF	10 658	14 349
Rémunération du PDG	2 030	3 277
Rémunération du personnel	5 785	8 219
Loyer	1 905	6 255
Etat, taxes et versements assimilés	-230	7 187
Contribution conjoncturelle	0	0

Publications et frais divers	8 035	7 567
Jetons de présence à payer	20 000	21 937
Dividendes à payer	5 393	5 469
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 151	-3 092
Autres créditeurs (publicité)	8 837	14 947
Total	64 076	87 719

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2023, se détaillent ainsi :

AU 31/12/2023

Capital en début de période

Montant	156 560 580
Nombre de titres	1 553 054
Nombre d'actionnaires	683

Souscriptions réalisées

Montant	168 477 722
Nombre de titres émis	1 671 270
Nombre d'actionnaires nouveaux	105

Rachats effectués

Montant	-211 712 545
Nombre de titres rachetés	-2 100 152
Nombre d'actionnaires sortants	-110

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-158 139
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	111 910
Régularisation des sommes non distribuables	21 114
Frais de négociation de titres	0

Capital en fin de période

Montant	113 300 642
Nombre de titres	1 124 172
Nombre d'actionnaires	678

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2023 au 31/12/2023 à : **9 216 305 DT** contre : **9 548 425 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
<u>Revenus des obligations</u>				
- Intérêts	2 042 751	8 615 125	2 060 423	7 726 918
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>				
- Intérêts des BTA et BTZC	82 919	527 099	361 084	1 623 296
<u>Revenus des titres OPCVM</u>				
- Dividendes	0	74 081	0	198 211
TOTAL	2 125 670	9 216 305	2 421 507	9 548 425

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à : **965 171 DT** contre : **3 185 628 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des billets de trésorerie	74 418	296 365	94 338	376 133
Intérêts des comptes à terme	10 471	221 320	68 640	427 169
Intérêts des certificats de dépôt	0	287 544	408 989	1 113 137
Intérêts des dépôts à vue	14 599	99 553	85 047	256 284
Revenus des opérations de prises en pension	49 918	60 389	170 918	1 012 905
TOTAL	149 406	965 171	827 931	3 185 628

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à : **578 929 DT** contre : **746 603 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du dépositaire	2 773	11 000	2 773	11 000
Rémunération du distributeur	127 268	567 929	188 165	735 603
TOTAL	130 041	578 929	190 938	746 603

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à : **250 428 DT** contre : **322 166 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Honoraires du commissaire aux comptes	19 403	35 233	4 600	17 461
Redevances du CMF	31 816	141 979	47 041	183 897
Rémunération du PDG	2 743	11 667	3 114	12 353
Rémunération du personnel	2 213	13 785	3 900	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	7 041	15 480	5 021	30 758
Loyer	378	1 500	378	1 500
Contribution sociale de solidarité	0	0	0	230
Publications et frais divers	-1 687	7 454	3 050	9 864
Jetons de présence	655	10 563	4 726	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 785	7 081	1 785	7 081
Divers publicité (compagne)	-7 553	6 719	5 337	21 176
Autres services extérieurs	0	67	0	0
Autres	-1 173	-1 099	0	3 624
TOTAL	55 621	250 428	78 951	322 166

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.